REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1792

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exercice 2010 - Budgets principal et annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémian.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010

Délibération n° 2010-1792

commission principale :	finances, institutions et ressources
objet :	**Exercice 2010 - Budgets principal et annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le comptable public de la Communauté urbaine de Lyon a dressé les états de produits irrécouvrables du budget principal ainsi que du budget annexe de l'assainissement pour les années 2002 à 2009.

Ces produits n'ont pu être recouvrés pour les raisons indiquées en regard du nom de chacun des redevables portés sur ces états, essentiellement des liquidations et des redressements judiciaires d'entreprises pour les montants les plus importants.

L'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Les produits irrécouvrables soumis à l'approbation du Conseil s'élèvent à :

Budget	Montant (en €)
budget principal (compte 654 000 - fonction 001)	118 240,91
budget annexe de l'assainissement (compte 654 000 - fonction 222)	7 371,09

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir admettre en non-valeur les produits irrécouvrables présentés ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Admet en non-valeur les produits irrécouvrables qui lui sont présentés pour un montant total de 125 612 €.

2° - Autorise la réalisation de la dépense de 125 612 € en résultant qui sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet dans les budgets correspondants de l'exercice 2010 :

- budget principal (compte 654 000 - fonction 01) pour 118 240,91 €,
- budget annexe de l'assainissement (compte 654 000 - fonction 222) pour 7 371,09 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.